

**Par fax uniquement n° 02 548 97 99**

Monsieur Marc Uyttendaele  
Monsieur Laurent Kennes  
Avocats  
Rue de la Source, 68

**1060 BRUXELLES**

Bruxelles, le 10 mars 2010

## **COURRIER OFFICIEL**

Chers Confrères,

***Conc. : Editions de l'Arbre - Nicolas Gimenne / Habran***

Nous intervenons comme conseil des Editions de l'Arbre et du journaliste Nicolas Gimenne.

Nos clients nous communiquent une copie du message téléphonique que vous avez laissé sur le répondeur du journaliste Nicolas Gimenne le 3 mars dernier, ce qui nous vaut le plaisir de nous rencontrer mais par un biais un peu étrange.

Nous précisons que Monsieur Habran a également laissé un message téléphonique au journaliste l'invitant à prendre contact avec vous pour voir « *ce qu'il y a lieu de faire ou de ne pas faire* ». L'épouse de Monsieur Habran a elle pris un contact téléphonique avec l'éditeur...

Ces messages ont manifestement pour seul but d'intimider nos clients dans le cadre de la publication du livre qu'ils préparent sur l'affaire Habran.

Nos clients ont été extrêmement surpris par le contenu de ces différents contacts téléphoniques directs, particulièrement en ce qui concerne votre approche.

En effet, en l'état de nos règles déontologiques, il n'est pas dans les habitudes des avocats de contacter les adversaires en personne par téléphone ni de les menacer verbalement. La modération et la délicatesse qui s'attache à la profession d'avocat recommandent de s'adresser d'agir avec la même précaution et la même courtoisie à l'égard des justiciables qu'envers les confrères et de s'abstenir de toute menace contraire à la délicatesse que doit observer l'avocat.

Il nous semble qu'un courrier aurait mieux rencontré nos usages, pour le dire avec euphémisme.

Pour le reste, ce n'est pas à des spécialistes comme vous qu'il faut rappeler le principe de l'interdiction de la censure préalable proclamé par l'article 25 de notre Constitution. Vos demandes étaient donc parfaitement déplacées, tant sur la forme que sur le fond.

En conséquence, nos clients se réservent le droit de faire valoir vos propos s'ils devaient l'estimer utile.

La présente est officielle. Elle vous est adressée sous toutes réserves et sans aucune reconnaissance préjudiciable.

Nous vous prions de croire, chers Confrères, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Sandrine Carneroli

Alain Berenboom